

Image not found or type unknown



Cdd 6 mois - demission avec demande de départ anticipé

Par **degueldre**, le **16/12/2008** à **14:47**

Bonjour
Je démissionne d'un cdd de 6 mois pour un autre emploi plus avantageux. Je réalise un préavis de 15 jours. Ma fin de CDD prévue est au 31 décembre et mon nouveau contrat au 15. J'ai fait partir ma démission en recommandée le 3 décembre.
Afin de réaliser ce préavis entièrement et commencer chez mon nouvel employeur à la date demandée, mes deux contrats se chevauchent sur 3 jours (en congés).
Mon premier employeur refuse ma démission a-t-il le droit et quel est le risque si je ne vais pas travailler dans le cas où il a le droit de refuser ma démission.
Je précise qu'il ne souhaite aucunement négocier à l'amiable quoi que ce soit.
Merci

Par **Marion2**, le **16/12/2008** à **18:38**

Bonsoir,
Si l'emploi que vous venez de trouver est un CDI, vous pouvez démissionner tout en donnant un préavis.
Par contre, si ce 2e emploi est un CDD, vous ne pouvez pas démissionner.
Cordialement